CHAZAL CLASSIC

DIJON - AUXONNE - DIJON









Une organisation du SCO Dijon



Au quotidien, prenez les transports en commun #SeDéplacerMoinsPolluer

Toujours plus loin, toujours plus flexible : avec sa motorisation eHybrid optionnelle*, le nouveau Multivan vous propose des solutions simples pour relever les défis complexes du quotidien avec ses 7 places assises totalement modulables, sa technologie embarquée et son 1,90m de haut. Il est aussi électrique sur les courtes distances qu'efficace sur les longs trajets.

Retrouvez-le dés maintenant chez votre partenaire Volkswagen.

Way To Zero = vers une mobilité neutre en carbone d'ici 2050. Tout le programme sur VW.fr/waytozero

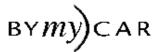
*Nouveau Multivan eHybrid : Consommation de carburant au litre au 100 : combinée 1,6-1,5 ; consommation électrique en kWh/100 km : combinée 14,6-14,5 ; émissions de CO₂ au g/km : combinées 37-34 ; classe énergétique A+++.

Le véhicule présenté comparte des équipements optionnels, Volkswagen Group France SA – 11 avenue de Boursonne, Villers-Cotterêts – RCS SOISSONS 832-227-370.



VOLKSWAGEN UTILITAIRES BYMYCAR DIJON

2 RUE DES RUCHOTTES 21121 AHUY 03 80 59 22 22 - WWW.BYMYCAR.FR







Comité d'organisation



Régis Boucheseche Président du SCO Dijon 06 69 06 06 01



Bernard Mary Directeur de l'épreuve 06 10 75 78 50



Pierre Lescure Communication 06 29 87 96 34



Marie-Christine Sire Trésorière 06 42 20 61 56



Colette Orsat
Responsable des arbitres
06 82 40 05 98



Romain Mary Ardoisier 06 58 11 88 91



Hervé Bassoleil Responsable des motards 06 11 38 61 01



Tom Le Mentec Moto Info 06 30 56 33 19



Valérie Heyse Gestion sécurité 06 71 39 03 15



Paul Herman Manager Général club 06 69 71 19 88



Quentin Save Médecin de l'épreuve 06 36 74 16 92

Photo Finish, transpondeurs, gestion des classements : André Wilmouth 06.26.10.24.60

Radio Tour : **Hervé Jolivot** – Di@log 06.44.27.32.59 Speaker officiel : **Jean Michel Queré** 06 80 36 68 86 Voiture ouvreuse : SCO Dijon

Voiture ouvreuse : SCO Dijon Voitures dépannages neutre : SCO Dijon Voiture Balai : SCO Dijon

Direct Vélo : **Christian Cosserat** 06 76 28 99 48 Ardoisier : **Romain Mary** 06 58 11 88 91 **Ambulance NYCOLL** 06 02 48 33 75 Médecin : **Quentin Save** 06 36 74 16 92

Président du jury des arbitres : Marie-Christine Reignet 06 88 98 32 37

Les centres hospitaliers

CHU De Dijon, 14 rue Paul Gaffarel, 21000 DIJON

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 – Organisation

La 110ème édition de la course Dijon - Auxonne - Dijon est organisée par le Sprinter Club Olympique de Dijon (SCOD), Vélodrome municipal de Dijon, Boulevard Paul Doumer, 21 000 DIJON, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 42 21 085. Elle se disputera le dimanche 10 avril 2022.

Article 2 - Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes « Élites Professionnels », et 1ère et 2ème catégorie appartenant aux équipes définies ci après : Équipes Continentales françaises, Équipes Nationales, Équipes étrangères, régionales et de club, Pôles France, Équipe de Division Nationale, Équipe de Division Nationale Espoirs, Équipe de Division Nationale 2, Équipes de Comités Régionaux Équipes de Comités Départementaux, Équipes de Clubs. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme de classe 1.12.1.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs et 10 coureurs maximum par équipes.

Les engagements se feront via la plateforme d'engagements FFC.

Article 3 – Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 10 avril 2022 à partir de 10h30 au vélodrome de Dijon, 21000 Dijon

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence de 10h30 à 11h15.

La réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des arbitres. Elle est fixée le dimanche 10 avril 2022 à 11h30, même lieu

Article 4 - Radio-Tour

Les radios seront à retirer auprès du véhicule DIALOG à la permanence à partir de 11 h 00.

Article 5 - Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré le SCOD avec 2 voitures.

Article 6 – Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables.

Article 7 - Prix

Les prix suivant sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 220 €, répartis sur les 20

Article 8 – Délais d'Élimination

Pendant le déroulement de la course, tout coureur se situant à plus de 10 minutes du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un arbitre.

Article 9 – Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant :

Vélodrome Municipal Boulevard Paul Doumer 21 000 Dijon.

Article 10 – Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter quotidiennement au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement des points chauds.

Article 11 - Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des arbitres désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 12 – Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course).

Article 13 – Dérivation

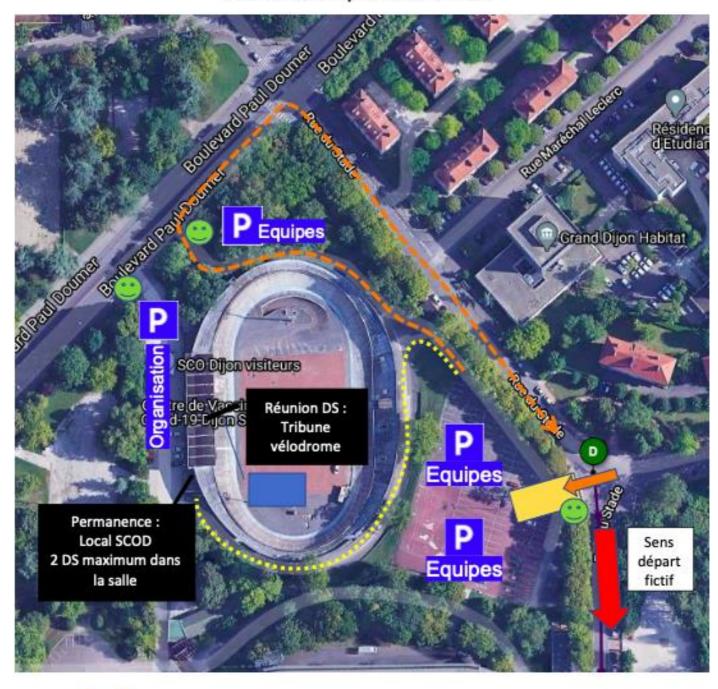
Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules à 500 mètres de la ligne d'arrivée à gauche vers le parking des directeurs sportifs. Un fléchage sera mis en place.

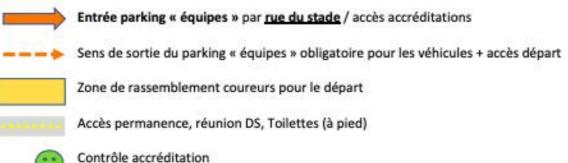
EN CAS D'ACCIDENTS ETABLISSEMENT LE PLUS PROCHE

Centre Hospitalier Universitaire de Dijor

Tél: 03.80.29.30.31

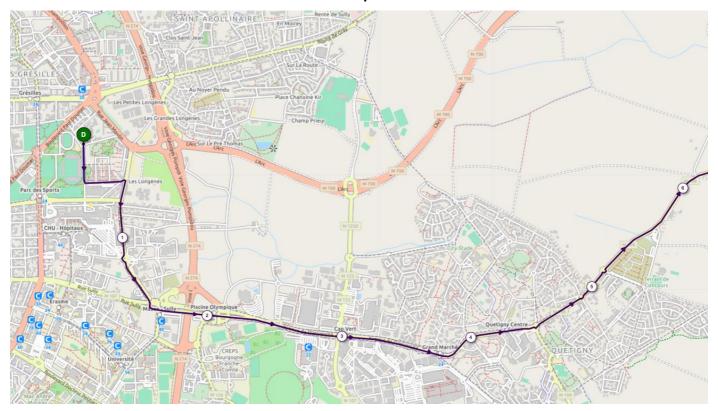
Installation site Départ - CHAZAL Classic





Entrée Parking « Équipes » par rue du stade

Plan du départ fictif



<u>Information sécurité parcours – mise hors course pour hors délais</u>

Comme le stipule l'article 8 du règlement de l'épreuve et afin d'assurer un maximum la sécurité de la « bulle » course, l'organisation a décidé d'instaurer 3 points de passages où les coureurs seront mis hors course, à savoir :

Km 49,7 (Auxonne) -> Coureurs à plus de 5 minutes de retard du peloton principal Km 84,6 (Carrefour D15/D475) -> Coureurs à plus de 10 minutes de retard du peloton principal Km 129,1 (Arc sur Tille) -> Coureurs à plus de 10 minutes de retard du peloton principal

RAPPEL DES HORAIRES

10h30 à 11h15 : Permanence (Locaux du SCO DIJON – 2 DS maximum dans la salle de permanence)
11h30 : Réunion Directeurs Sportifs (Tribune du vélodrome)
12h30 : Départ Fictif (Sortie du parking équipes, rue du stade)

12h45 : Départ réel

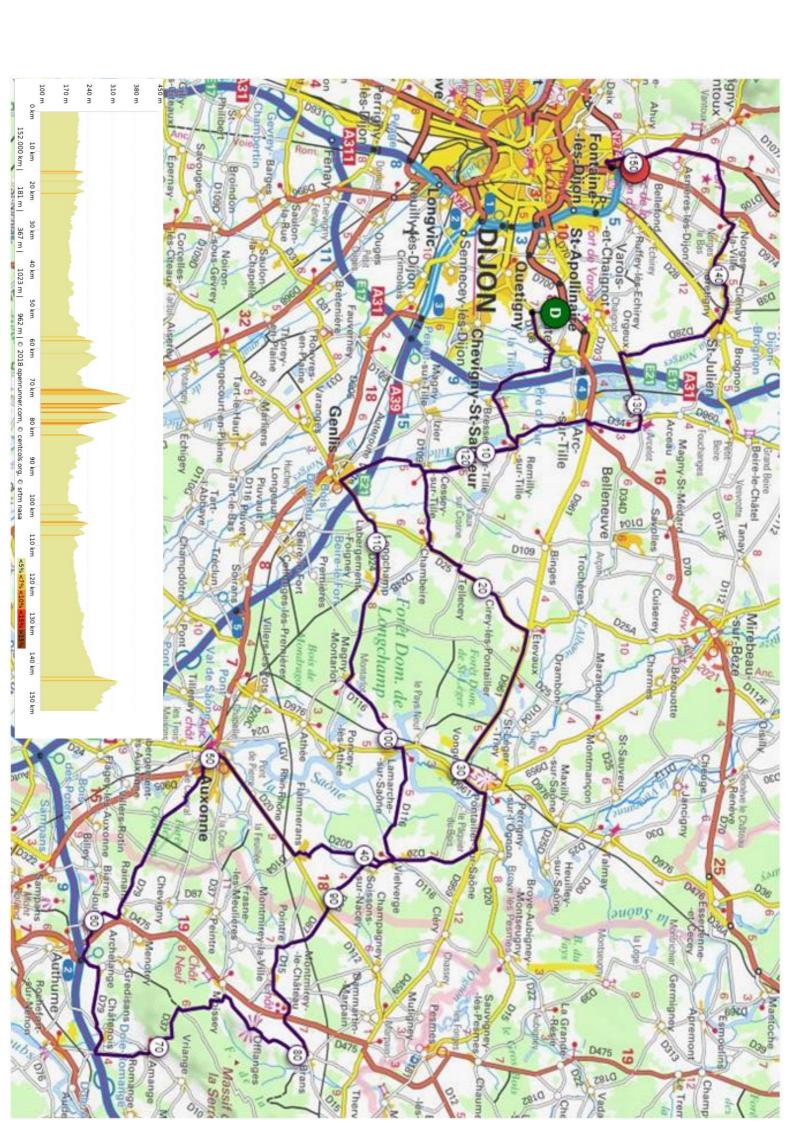
A L'ARRIVEE

Parking « équipes » : Allée André Bourland, 21000 DIJON (100m après la ligne d'arrivée)

Déviation des DS : 200m avant la ligne d'arrivée à gauche

Accès Zone arrivée limité aux personnes accréditées

Les transpondeurs, plaques de cadre et dossards seront rendus au podium d'arrivée



CHAZAL Classic : Dijon -> Auxonne -> Dijon

KM	KM restants	Route	Ville, Carrefour, etc	Horaire 44km/h
			Vélodrome Municipal, Bld Paul Doumer, 21000 DIJON	12:30
0,0	155,1	D108	Sortie Quétigny	12:45
1,8	153,3	D108	Couternon	12:47
3,0	152,1	D107d	D108/D107d	12:49
6,2	148,9	D107	D107d/D107	12:53
6,8	148,3	D107	Bressey Sur Tille	12:54
8,9	146,2	D107	Remilly Sur Tille	12:57
9,3	145,8	D34	D107/D34	12:57
13,6	141,5	D34	Cessey Sur Tille	13:03
14,2	140,9	D109	D34/D109	13:04
16,8	138,3	D109	Chambeire	13:07
17,6	137,5	D25	D109/D25	13:09
19,4	135,7	D25	Tellecey	13:11
21,6	133,5	D25	Cirey Lès Pontailler	13:14
23,7	131,4	D25	Etevaux	13:17
24,1	131,0	D961	D25/D961	13:17
30,3	124,8	D961	Vonges	13:26
32,0	123,1	D961	Pontailler Sur Saône	13:28
33,0	122,1	D959	D961/D959	13:30
35,6	119,5	D20	D959/D20	13:33
38,8	116,3	D20	Vielverge	13:37
40,3	114,8	D20	Soissons Sur Nacey	13:39
41,0	114,1	D20d	D20/D20d	13:40
44,3	110,8	D20d	Flammerans	13:45
45,2	109,9	D20	D20d/D20	13:46
49,7	105,4	D20	Auxonne	13:52
51,3	103,8	D905	D20/D905	13:54
52,0	103,1	D110a	D905/D110a	13:55
57,3	97,8	D79	Département du Jura	14:03
59,7	95,4	D79	Rainans	14:06
60,1	95,0	D87	D79/D87	14:06
60,3	94,8	D475E1	D87/D475E1	14:07
61,2	93,9	D475E1	Jouhe	14:08
62,6	92,5	D79E1	D475E1/D79E1	14:10
62,7	92,4	D79E1	D79E1/D475	14:10
64,2	90,9	D79E1	Archelange	14:12
64,5	90,6	D79	D79E1/D79	14:12
66,9	88,2	D79	Châtenois	14:16
68,7	86,4	D10	D79/D10	14:18
70,5	84,6	D10	Amange	14:21
71,2	83,9	D37	D10/D37	14:22
74,6	80,5	D37	Prime "Chazal"	14:26
77,2	77,9	C2	D37/C2	14:30
78,7	76,4	C2	Offlanges	14:32
79,5	75,6	СЗ	C2/C3 Direction Brans	14:33
82,2	72,9	С3	Brans	14:37
82,3	72,8	С	C3/rue de la Croix Rouge à gauche	14:37
82,5	72,6	D15	C/D15	14:37
84,6	70,5	D15	D15/D475	14:40
84,7	70,4	D15	Montmirey-Le-Château	14:40
86,5	68,6	D15	Montmirey-La-Ville	14:42
88,8	66,3	D15	Pointre	14:46
89,1	66,0	D87	D15/D87	14:46
91,4	63,7	D87	Département de la Cote d'Or	14:49
91,4	63,7	D20	D87/D20/D112	14:49
94,0	61,1	D20	Soissons-Sur-Nacey	14:53
95,1	60,0	D20	Vielverge	14:54
95,9	59,2	D116	D20/D116	14:55
100,9	54,2	D116	Lamarche Sur Saône	15:02
101,4	53,7	D976	D116/D976	15:03
101,9	53,2	D116	D976/D116	15:03

101,9	53,2	D116	D976/D116	15:03
104,6	50,5	D116	Montarlot	15:07
		D116	Magny Montarlot	
105,8	49,3	D24	D116/D24	15:09
110,2	44,9	D24	Longchamp (nombreux habillages urbains)	15:15
113,4	41,7	D24	Labergement -Foigney	15:19
	·	D25	D24/D25	
115,7	39,4	D25	Genlis	15:22
116,0	39,1	D34	D25/D34	15:23
119,8	35,3	D34	Cessey Sur Tille	15:28
124,5	30,6	D34	Remilly Sur Tille	15:34
127,5	27,6	D34	Arc sur Tille	15:38
129,1	26,0	D70	D34/D70	15:41
129,3	25,8	D34	D70/D34	15:41
131,9	23,2	D34	Arcelot	15:44
132,2	22,9	D960	D34/D960	15:45
135,3	19,8	D28d	D960/D28d	15:49
135,3	19,8	D28d	Orgeux (ralentisseurs)	15:49
139,2	15,9	D28d	Saint Julien	15:54
140,3	14,8	D28	D28d/D28	15:56
140,5	14,6	D28a	D28/D28a	15:56
141,2	13,9	D28a	Passage à niveau	15:57
141,3	13,8	D28a	Clénay (ralentisseurs et habillages urbains)	15:57
143,0	12,1	D28a	Bretigny Les Norges	16:00
144,7	10,4	D28a	Norges La Ville	16:02
145,7	9,4	D105	D28a/D105	16:03
146,5	8,6	С	D105/D974/C	16:04
148,9	6,2	D903	C/D903 (Virage à gauche dangereux)	16:08
150,8	4,3	D903	RADAR 80Km/h	16:10
153,1	2,0	С	D903/Rue Alexandre Fleming	16:13
154,6	0,5	С	Rue A Fleming/Avenue Jean Bertin	16:15
155,1	0,0	С	Arrivée	16:16



Le discount est dans notre nature

PAPETERIE

HIGH-TECH

MOBILIER

CARTOUCHES

2 ADRESSES A DIJON

DIJON NORD

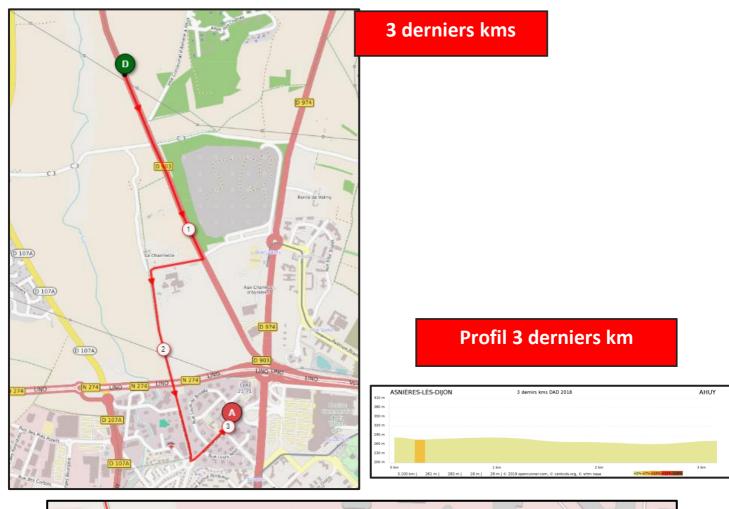
10 AVENUE DE DALLAS

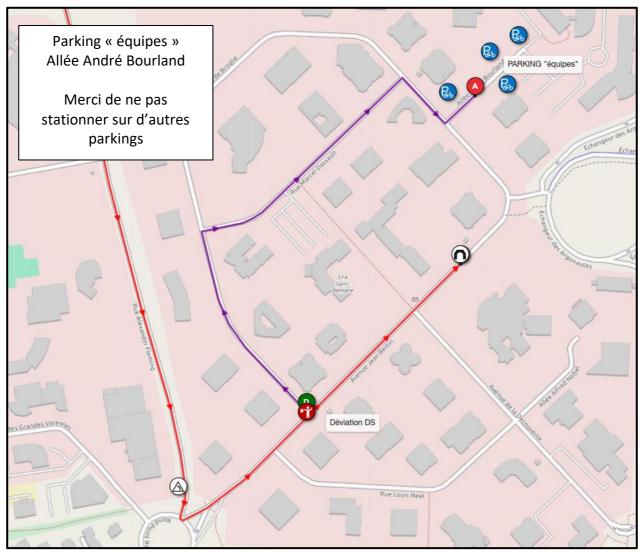
21 000 DIJON

03.80.30.75.11

DIJON SUD AV. ROLAND CARRAZ 21 300 CHENOVE 03.80.58.18.72

bv.dijon@orange.fr

















15, rue de Mayence 21000 Dijon

03.80.47.50.52



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE





Merci aux partenaires et aux bénévoles, bonne course à toutes et tous.





Vous êtes des artistes du quotidien, des créateurs exigeants, des révélateurs de talent, des amoureux du terroir et des artisans inspirants. Nous sommes vos compagnons de route. Nous n'avons qu'une seule idée en tête : vous donner de l'élan.

Sur le chemin de la qualité et de l'authenticité, avec passion, sans concession, ensemble nous avançons. Être au centre du peloton ne nous suffit pas, nous ouvrons la voie. Nous accélérons. Nous sommes là où on ne nous attend pas. Notre boussole a un nom : le goût.

Savourer le terroir, rencontrer des producteurs, dénicher des pépites, renouer avec le bon sens paysan, défendre le bien-être animal, flairer les tendances pour imaginer demain, c'est notre raison d'être.



